

NOTE DE PRESENTATION RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES DE LA COMMUNE DE PLOUGUERNEAU – COMPTE ADMINISTRATIF 2020

La loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée l'obligation pour les collectivités supérieures à 3 500 habitants de joindre aux documents budgétaires une note brève relative aux informations financières essentielles de la collectivité.

Conformément à cette loi, sont présentés ci-dessous les ratios de la commune. Les 3 premiers sont utilisés dans le cadre du dispositif dénommé « réseau d'alerte sur les finances locales » destiné à déceler de façon préventive les difficultés susceptibles d'être rencontrées par les communes.

	01/01/15 création des budgets annexes Armorica et Ports										
COMPTES ADMINISTRATIFS (en K €)	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes CAF	6 088	6 390	6 780	6 971	7 057	7 476	7 303	7 538	7 307	7 600	7 473
Dépenses CAF	5 023	5 184	5 398	5 615	5 950	6 248	6 126	6 255	5 913	6 023	5 835
Charges de personnel (012)-(013)	2 496	2 665	2 736	2 832	3 097	3 223	3 234	3 275	3 049	3 139	3 232
Contingents (655)	351	345	380	412	430	417	412	424	411	426	263
intérêts de la dette	495	478	536	590	561	530	499	465	541	320	301
épargne brute	1 065	1 206	1 382	1 356	1 107	1 228	1 177	1 283	1 394	1 577	1 638
capital emprunt	488	520	576	641	672	704	738	768	820	770	710
capital restant du au 31/12	11 030	10 510	12 933	12 292	11 621	10 917	10 179	9 542	10 599	10 528	10 468
épargne nette	577	686	806	715	435	524	439	515	574	807	928
population INSEE au 01/01/N	6 284	6 396	6 532	6 527	6 509	6 487	6 548	6 573	6 615	6 678	6 735
dette/habitant Plouguerneau	1 755	1 643	1 980	1 883	1 785	1 683	1 555	1 452	1 602	1 577	1 554
dette/habitant moyenne de la strate	877	874	881	881	870	862	842	849	844	828	
CAF BRUTE/ Recettes CAF	17.49%	18.87%	20.38%	19.45%	15.69%	16.43%	16.12%	17.02%	19.08%	20.75%	21.92%
CAF NETTE/RECETTES CAF	9.48%	10.74%	11.89%	10.26%	6.16%	7.01%	6.01%	6.83%	7.86%	10.62%	12.42%
Marge d'autofinancement courant	0.91	0.89	0.88	0.90	0.94	0.93	0.94	0.93	0.92	0.89	0.88
Rigidité des charges de structure	0.55	0.55	0.54	0.55	0.58	0.56	0.57	0.55	0.55	0.51	0.51
Niveau d'endettement	1.81	1.64	1.91	1.76	1.65	1.46	1.39	1.27	1.45	1.39	1.40
Klopfers	10.36	8.71	9.36	9.06	10.50	8.89	8.65	7.44	7.60	6.68	6.39
annuité dette	983	998	1 112	1 231	1 233	1 234	1 237	1 233	1 361	1 090	1 011

La marge d'autofinancement courant : est le rapport entre les charges de fonctionnement réelles augmentées de l'annuité de la dette en capital et les produits de fonctionnement réels. Elle mesure la capacité de la commune à rembourser le capital des emprunts et à financer des investissements nouveaux à partir de l'autofinancement dégagé par les opérations de fonctionnement. Un ratio supérieur à 1 signifie que la capacité d'autofinancement de la commune est insuffisante pour financer le remboursement en capital de la dette.

La rigidité des charges structurelles : mesure le poids des charges les plus rigides dans le total des produits de fonctionnement hors cessions. Ce ratio permet de déterminer les

marges de manœuvre de la collectivité pour réduire ses charges. Un rapport élevé traduit de faibles marges de manœuvre.

Le niveau d'endettement : mesure le nombre d'années de produits qui seraient nécessaires pour solder l'intégralité de la dette de la commune. Plus ce ratio est important plus la commune risque de rencontrer des difficultés à se désendetter.

Le ratio de Klopfer : détermine le nombre d'années de d'épargne brute nécessaire au remboursement du stock de dette. Il détermine la capacité de désendetterment de la commune. Au-delà de 7 ans il peut être considéré comme excessif.